

ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

PROFESSIONNELS

Une offre adaptée pour protéger vos locaux et votre activité professionnelle !

Vous souhaitez protéger votre entreprise et sécuriser votre activité ? La Caisse d'Epargne vous propose l'assurance Multirisque Professionnelle, un ensemble de garanties d'assurances qui protège vos biens professionnels (locaux, matériels, marchandises, stocks...) et votre activité en cas de sinistre.

L'ESSENTIEL

Une offre socle de garanties incluant :

- La garantie Responsabilité Civile Professionnelle¹,
- Une protection des locaux (incendie, dommages électriques, dégâts des eaux, bris de vitrine, événements climatiques etc.),
- Un service d'assistance est disponible 24h/24, 7j/7.

Des packs et des options pour compléter vos garanties selon vos besoins ;

Les + Caisse d'Epargne

- Le matériel et les machines financés par la Caisse d'Epargne, non réparables à la suite d'un sinistre, sont remplacés à leur valeur d'achat pendant 5 ans²,
- Vous êtes indemnisés sous 48 h³.

LE PRODUIT

L'offre Multirisque Professionnelle s'adresse aux clients professionnels de la Caisse d'Epargne (artisans, commerçants, professions libérales), sous réserve d'acceptation du risque, en fonction de l'activité exercée. L'effectif de l'entreprise⁴ doit également être inférieur à 6 personnes et la surface du local inférieure ou égale à 250 m².

LE CONTRAT

L'offre est constituée de deux volets : « Mes responsabilités » et « Mes locaux », s'adaptant parfaitement à vos besoins. Elle est totalement modulable et vous permet de couvrir :

- Votre local professionnel seul,
- Votre responsabilité civile seule,
- ou d'assurer le risque au global (local + Responsabilité Civile).

Ce socle de garanties principales peut être complété de packs et d'options.

1. En fonction de l'éligibilité de l'activité.

2. À compter de la date d'achat.

3. Le délai de versement de l'indemnité est de 48h à compter de la réception de l'accord du client (hormis samedi, dimanche et jours fériés, circonstances de grève, force majeure ou catastrophe naturelle).

4. Y compris dirigeant d'entreprise, conjoint collaborateur, CDD – hors stagiaires, intérimaires et contrats d'apprentissage.

Pour connaître les conditions des garanties du contrat Multirisque Professionnelle, leur étendue et leurs modalités, reportez-vous aux conditions générales de ce contrat, disponibles auprès de votre Caisse d'Epargne.



CAISSE D'EPARGNE

➤ DÉTAIL DES GARANTIES DU CONTRAT ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

STRUCTURE DE L'OFFRE MULTIRISQUE PRO

	MES RESPONSABILITÉS	MES LOCAUX
SOCLE DE GARANTIES	RC exploitation RC professionnelle	Incendie, Dommages électriques, Dégâts des eaux, Événements climatiques, Bris de vitres, vitrines et enseignes, Responsabilité Civile liée aux locaux
OPTIONS	Dommages immatériels non consécutifs RC liée aux véhicules confiés RC des dirigeants	Dommages aux aménagements extérieurs Vol, tentative de vol et vandalisme Bris de matériel et infection informatique

PACKS	PACK PROTECTION JURIDIQUE	PACK MOBILITÉ	PACK SÉCURITÉ FINANCIÈRE
	• Protection Juridique • Option Protection Fiscale	• Dommages aux biens hors des locaux • Option Vol	• Pertes d'exploitation • Option perte définitive de la Valeur vénale

➤ POURQUOI CHOISIR L'OFFRE ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ?

Parce que la protection de votre activité est une priorité, la Caisse d'Épargne vous propose des packs pour compléter vos garanties selon vos besoins :

- **Pack « Sécurité financière »** : la garantie Pertes d'exploitation vous permet de faire face à vos charges fixes en cas d'interruption ou de réduction de votre activité suite à une atteinte à l'outil de production due à un sinistre garanti. Selon la formule choisie à la souscription, vous pouvez recevoir une indemnisation forfaitaire journalière ou sous forme de capital.
- **Pack « protection juridique »**¹ : il vous apporte des conseils juridiques sur vos questions ou litiges relatifs à la vie professionnelle (salariés, clients, fournisseurs, administrations...). En cas de litige, vous pouvez bénéficier, après notre accord préalable, d'une prise en charge des démarches amiables et des frais de procédure ;
- **Pack « Mobilité »** : il couvre vos biens et marchandises lors de participation à des salons, foires ou manifestations, démonstrations clients...

1. Garanties assurées par Assistance Protection Juridique, société anonyme d'assurance au capital de 7 017 808 € entièrement versé, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Bobigny 334 656 386, n° TVA intracommunautaire : FR 61 334 656 386.

Pour connaître les conditions des garanties du contrat Multirisque Professionnelle, leur étendue et leurs modalités, reportez-vous aux conditions générales de ce contrat, disponibles auprès de votre Caisse d'Épargne.

L'assurance Multirisque Professionnelle est un contrat assuré par BPCE IARD, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé, entreprise régie par le code des assurances, RCS NIORT 401 380 472, n°TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472, code APE 6512 Z, siège social : Chaban 79180 Chauray, adresse postale : Chauray BP 8410 79024 Niort Cedex 09, et distribué par la Caisse d'Épargne.



BPCE. Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 € – RCS Paris 493 455 042 – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France, 75201 Paris Cedex 13 – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro : 08 045 100 – Document non contractuel publié le 23/03/17.



CAISSE D'ÉPARGNE